

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 13 AVRIL 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.3213-2,

VU la délibération du 27 mars 2026 portant élection du Maire,

VU la délibération du 27 mars 2026 portant détermination du nombre d'Adjoints,

VU la délibération du 27 mars 2026 portant élection des Adjoints,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation du Maire et des Adjoints,

**CONSIDÉRANT** que les mesures prévues par les lois et règlements doivent être prises en urgence pour garantir la protection et la sécurité des personnes,

**CONSIDÉRANT** qu'en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes, attesté par un avis médical, le maire arrête, à l'égard des personnes dont le comportement révèle des troubles mentaux manifestes, toutes les mesures provisoires nécessaires, à charge d'en référer dans les vingt-quatre heures au représentant de l'Etat dans le département qui statue sans délai et prononce, s'il y a lieu, un arrêté d'admission en soins psychiatriques dans les formes prévues à l'article L.3213-2 du Code de la Santé Publique,

ARRETE

**Article 1er :** Délégation de signature des arrêtés portant mesure provisoire d'hospitalisation d'office est donnée, sous le contrôle et la responsabilité du maire, à Monsieur Pierre PHILIP, Neuvième Adjoint, délégué à la Sécurité publique, au stationnement de voirie, à l'occupation du domaine public et aux relations avec les Armées et les Associations.

**Article 2 :** En cas d'absence de Monsieur Pierre PHILIP, délégation de signature des arrêtés portant mesure provisoire d'hospitalisation d'office est donnée, sous le contrôle et la responsabilité du Maire, aux élus d'astreinte :

- Mme Rolande LESBROS ;
- Mme Catherine ASSO ;
- M. Olivier PAUCHON ;
- Mme Françoise BERNERD ;
- M. Vincent MEDILI ;
- Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB ;
- M. Gil SILVESTRI ;
- Mme Delphine ROLLAND ;
- Mme Céline ZARB ;

- M. Gil SILVESTRI ;
- M. Alain BLANC ;

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et l'intéressé.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 13 AVRIL 2026

Le Maire

Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 16/04/2026  
Publié ou notifié le : 16/04/2026

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2026\_04\_264**  
 Objet : **Arrêté portant délégation de signature des arrêtés portant mesure provisoire d'hospitalisation**  
 Type de transaction : Transmission d'actes  
 Date de la décision : 2026-04-13 00:00:00+02  
 Nature de l'acte : Actes réglementaires  
 Documents papiers complémentaires : NON  
 Classification matières/sous-matières : 5.5 - Delegation de signature  
 Identifiant unique : 005-210500617-20260413-A2026\_04\_264-AR  
 URL d'archivage : Non définie  
 Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20260413-A2026_04_264-AR-1-1_0.xml	text/xml	930 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : D_18727.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260413-A2026_04_264-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	55.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 avril 2026 à 16h55min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 avril 2026 à 16h55min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 avril 2026 à 16h55min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 avril 2026 à 17h00min34s	Reçu par le MI le 2026-04-16

